# Formulaire du Service des Travaux Publics

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2.0  | Evacuation des eaux des biens-fonds | BO no : 00Dossier no : 000 |

|  |
| --- |
| Evacuation des eaux du bien-fonds |

Projet dans le périmètre des égouts [ ]  Oui [ ]  Non

*Le plan général d’évacuation des eaux (PGEE) de la commune définit le périmètre des égouts.*

*Tous les bâtiments en zone à bâtir, y compris les habitations des exploitations agricoles, doivent être raccordés aux égouts publics (LEaux, art. 11 al. 2 let. a). Le périmètre des égouts publics comprend également les immeubles hors zone à bâtir pour lesquels le raccordement au réseau d’égouts est opportun et peut raisonnablement être envisagé (LEaux, art. 11 al. 2 let. c).*

|  |
| --- |
| Pièces à joindre à la demande |

* Formulaire de [demande d’autorisation de permis de construire 1.0](https://www.sion.ch/guichetvirtuel/62131/download)
* Extrait de carte topographique à l’échelle 1:25'000 ou 1:50'000 avec indication de l’emplacement
* Extrait du plan des canalisations à l’échelle 1:1'000 avec indication des collecteurs publics ([SIT Sion](https://geo.ciges.ch/sion/))
* Plan du projet de construction à l’échelle 1:100 ou 1:50 (surfaces et coupes)
* Plan des aménagements extérieurs (avec surfaces et revêtements)
* Plan d’évacuation des eaux conforme à la norme SN 592 000 (voir [Exemple - Plan d'évacuation des eaux](https://www.sion.ch/_rte/publikation/241687))
* Concept d’évacuation des eaux (rapport et notes de calcul)
* Consentement du propriétaire pour le raccordement aux collecteurs ou au cours d’eau, si la commune n’est pas propriétaire

|  |
| --- |
| Eaux usées polluées (eaux résiduaires) - EU |

Présence d’eaux usées polluées (eaux résiduaires) [ ]  Oui [ ]  Non

Débit d’eaux résiduaires $Q\_{W}=K\*\sqrt{∑DU}$ 0.00 l/s (Voir [formulaire de calcul du débit résiduaire](https://www.sion.ch/guichetvirtuel/64481/download))

 Coefficient de simultanéité $(K)$ [ ]  0.5 si utilisation irrégulière (habitations, pensions, bureaux, etc.)

 [ ]  0.7 si utilisation régulière (hôtels, restaurants, écoles, hôpitaux, etc.)

 [ ]  1.0 si utilisation fréquente (toilettes / douches publiques, etc.)

 [ ]  1.2 si utilisation particulière (laboratoires, etc.)

 Part d’existant (si transformation) 000 % 0.00 l/s

Installation de prétraitement

* Installation de prétraitement biologique [ ]  existante [ ]  nouvelle [ ]  aucune Volume utile : 00’000 l
* Séparateur à graisses [ ]  existant [ ]  nouveau [ ]  aucun Volume utile  00’000 l
* Séparateur d’hydrocarbures [ ]  existant [ ]  nouveau [ ]  aucun
	+ Filtre à coalescence [ ]  avec [ ]  sans
* Autre : … … ... … … [ ]  existant [ ]  nouveau [ ]  aucun Volume utile : 00’000 l

Raccordement des eaux usées polluées

* à la STEP de [ ]  Chandoline [ ]  Châteauneuf

 [ ]  Molignon [ ]  Nendaz

* à une mini-STEP privée [ ]  Nouveau [ ]  Existant Volume utile : 00’000 l
* à une fosse septique (2 compartiments) [ ]  Existant Volume utile : 00’000 l
* à une fosse digestive (3 compartiments) [ ]  Existant Volume utile : 00’000 l
* à une fosse à purin (construction agricole) [ ]  Nouveau [ ]  Existant Volume utile : 00’000 l
* à une fosse sans écoulement [ ]  Nouveau [ ]  Existant Volume utile : 00’000 l
* à une autre installation : … … ... … … [ ]  Nouveau [ ]  Existant

*Les fosses septiques et les fosses digestives ne correspondent pas à l’état de la technique et ne sont pas conformes aux exigences légales. Ces installations ne sont donc plus admises pour le traitement des eaux usées polluées, lequel doit être réalisé dans des stations d’épuration de faible capacité (mini-STEP).*

*Les eaux usées polluées ne doivent pas être mélangées avec les eaux usées non polluées.*

|  |
| --- |
| Evacuation des EU |

Diamètre de la canalisation Choisissez un élément. mm

Pente  0.0 %

(Pour rappel : entre 2% et 5% pour ≤DN 200 ; entre 1.5% et 5% pour >DN200 selon normes SN 592 000)

Type de matériau  [ ]  PP

 [ ]  PE / HDPE

 [ ]  PVC

 [ ]  Fonte

 [ ]  Béton

 [ ]  Autre : … … ... … …

Point de raccordement  [ ]  Chambre communale : N° 0’000

 [ ]  Chambre privée : N° 0’000

*Le raccordement en direct sur le réseau communal n’est pas admis.*

Pompe de relevage  [ ]  Oui [ ]  Non

Débit d’eaux usées polluées pompées  0.00 l/s

Etage(s) raccordé(s) à la fosse de relevage  0 -

|  |
| --- |
| Eaux usées non polluées (eaux pluviales, eaux claires) - EC |

*Les eaux usées non polluées dont l’écoulement est permanent ne doivent pas être amenées, directement ou indirectement, à une station centrale d’épuration (art. 12 al. 3 LEaux).*

Débit d’eaux pluviales$ Q\_{R}=r\*F\_{s}\* \sum\_{}^{}(A\*C)$(Voir [formulaire de calcul du débit des eaux pluviales](https://www.sion.ch/guichetvirtuel/64481/download))

 Intensité pluviométrique $r$ pour le dimensionnement des canalisations 0.0173 l/(s\*m2) *(fixé par la Ville de Sion)*

 Intensité pluviométrique $r$ pour le dimensionnement des ouvrages 0.0106 l/(s\* m2) *(fixé par la Ville de Sion)*

 Facteur de sécurité $ F\_{s}$ Choisissez un élément.

 Surface réduite réceptrice des eaux pluviales totale (projection horizontale) $A$ 0’000 m2 réd

 Coefficient de ruissellement moyen $C$ 0.00 -

Pour le dimensionnement des canalisations des ouvrages

Débit de pointe des eaux pluviales$ Q\_{R}=r\*F\_{s}\* \sum\_{}^{}(A\*C)$ 0.00 l/s 0.00 l/s

Classe de pollution des eaux [ ]  faible [ ]  moyenne [ ]  élevée

*La classe de pollution des eaux se détermine selon les tableaux 3.1 a) et b) ainsi que 3.2 de la Directive VSA sur l'infiltration, la rétention et l'évacuation des eaux pluviales dans les agglomérations. Elle permet de définir l’admissibilité de l’infiltration ou du déversement dans les eaux de surface, avec ou sans traitement.*

Installation de prétraitement

* Dépotoir avec coude plongeur / paroi plongeante [ ]  existant [ ]  nouveau [ ]  aucun

Volume utile : 00’000 l

* Cuve de rétention / de stockage [ ]  existante [ ]  nouvelle [ ]  aucune

Volume utile : 00’000 l

* Autre: … … ... … … [ ]  existant [ ]  nouveau [ ]  aucun

Possibilités d’infiltration des eaux pluviales [ ]  bonnes [ ]  moyennes [ ]  mauvaises

(Site Ville de Sion) [ ]  déconseillées [ ]  interdites [ ]  inconnues

*Le plan général d’évacuation des eaux (PGEE) de la commune définit les zones dans lesquelles l’infiltration est prescrite.*

*L’infiltration n’est pas autorisée sur les sites pollués et en zone S1 et S2 de protection des eaux.*

*La perméabilité du terrain doit être définie par un essai d’infiltration (étude hydrogéologique) préalablement à la mise en place de l’installation d’infiltration. Celle-ci doit être fournie avant le début des travaux au service des travaux publics section assainissement urbain.*

Éventuels débits d’écoulements continus $Q\_{C}$ (drainage) 0.00 l/s

Éventuels débits de pompages $Q\_{P}$ 0.00 l/s

Débit total d’eaux non polluées $Q\_{EC}$ (= $Q\_{R}$+$Q\_{C}$+$Q\_{P}$) 0.0 l/s

 Part d’existant (si transformation) 00 % 0.00 l/s

Niveau maximum de la nappe (hautes eaux) 000.00 m / mer *(Site Ville de Sion)*

*La position de la nappe phréatique lors des hautes eaux HE est fournie par les cartes hydrogéologiques ou les mesures piézométriques sur place ou extrapolée à partir des données des environs.*

*Toute installation d'infiltration doit respecter une distance d’au moins 1 mètre entre la base du bassin et la nappe phréatique en hautes eaux.*

|  |
| --- |
| Ouvrages de gestion des eaux usées non polluées |

Installation d’infiltration [ ]  existante [ ]  nouvelle [ ]  aucune

Nombre d’ouvrage d’infiltration 0 -

Volume utile de l’ouvrage d’infiltration 0.000 m3 *(Voir* [*formulaire de calcul du débit pluviales*](https://www.sion.ch/guichetvirtuel/64481/download)*)*

Surface utile d’infiltration 0000 m2

Installation de rétention (cf. notice) [ ]  existante [ ]  nouvelle [ ]  aucune

Nombre d’ouvrage de rétention 0.00 -

Volume utile de l’ouvrage de rétention 0.000 m3 *(Voir* [*formulaire de calcul du débit pluviales*](https://www.sion.ch/guichetvirtuel/64481/download)*)*

Débit de restitution 0.00 l/s

|  |
| --- |
| Evacuation des EC |

Diamètre de la canalisation Choisissez un élément. mm

Pente  …. %

(Pour rappel : entre 1% et 5% selon normes SN 592 000)

Type de matériau [ ]  PP

 [ ]  PE / PEHD

 [ ]  PVC

 [ ]  Fonte

 [ ]  Béton

 [ ]  Autre : … … ... … …

Point de raccordement [ ]  Infiltration

 [ ]  Canalisation d’eaux claires Chambre communale : N° 0’000

 Chambre privée : N° 0’000

 [ ]  Cours d’eau Nom : … … ... … …

 [ ]  Canalisation d’eaux usées Chambre communale : N° 0’000

 Chambre privée : N° 0’000

|  |
| --- |
| Ouvrage particuliers EC-EU |

Ouvrages : [ ]  Brise-énergie

 [ ]  Clapet anti-refoulement

 [ ]  Autre : … … ... … …

|  |
| --- |
| Industrie et artisanat  |

Entreprise industrielle ou artisanale [ ]  Oui [ ]  Non

Si oui, remplir et joindre le formulaire 2.1 « [Industrie et artisanat – Questionnaire Protection des eaux](https://www.sion.ch/guichetvirtuel/62146/download)»

|  |
| --- |
| Cuisine professionnelle ou activité analogue générant des eaux grasses  |

Cuisine professionnelle ou activité analogue [ ]  Oui [ ]  Non

Si oui, remplir et joindre le formulaire 2.2 « [Cuisine professionnelle ou activité analogue générant des eaux grasses](https://www.sion.ch/guichetvirtuel/62152/download)»

Remarques :

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |